

Motion adoptée par le rassemblement au monument de la Paix de Creil, le 11 novembre 2012



Monsieur le Président de la République,

Nous, citoyennes et citoyens, militants, pacifistes internationalistes, réunis avec les associations suivantes : Fédération de la Libre Pensée de l'Oise, Ligue des Droits de l'Homme (sections de Creil-sud-Oise et Beauvais), Association Républicaine des Anciens Combattants, Union Pacifiste, Association Laïque des Amis du Monument Pacifiste de Creil, les Élus municipaux et maires adjoints de Creil, Montataire, Saint-Leu-d'Esserent, et Alain Blanchard, conseiller général de l'Oise, vice-président chargé du travail de mémoire et d'histoire.

Élevons la plus vive protestation contre le fait que les 600 Fusillés pour l'exemple de la Guerre de 1914-1918 n'ont toujours pas été réhabilités collectivement, dont 27 soldats, âgés de 18 à 40 ans, fusillés par des balles françaises dans le département de l'Oise et dont les noms suivent :

fusillés en 1914	fusillés en 1915,
Mohamed Ben Ahmed Ben Ali (Tunisie), Colonna Bozzi César (Corse), Bellal Mohamed (Oran),	Belguidoun (Constantine), Auguste Auroy (Allier), Mechtoub Tayeb Ben Mohamed (Constantine), François Rolland (Morbihan), Antoine Adward (Oran), Khemfar Abdelkader Ould Boulibari (Oran), Messalslimane Ben Moussa (Alger), Sloutwisky (Russie)

fusillés en 1916,	fusillés en 1917 et 1918
Charles Formerie (Haute Vienne), Jean Hordé (Somme), Jean Sureau (Nantes), André Humilier (Oise), Julien Brillant (Sarthe), Louis Chevestrier (Côte-du-Nord), Justin Lhoro (Morbihan), Georges Panel (Rouen), Sylvestre Marchetti (Corse), Julien Lançon (Vaucluse)	Gabriel Petit (Aube), Joseph Livourne (Isère), Maurice Lecoq (Seine), Auguste Chemardin (Seine), Georges Lefolle (Seine Inférieure) Kinane Daouadji Mohamed (Oran), fusillé en 1918.

Ces condamnations faites par des Conseils de guerre aux ordres de l'Etat major sont une honte pour l'honneur de la République et une tâche ignoble sur la Justice. Les pelotons d'exécutions ont tué des innocents, des balles françaises ont tué des soldats français.

Nous reprenons tous les mots du vœu du Conseil Régional de Champagne Ardennes du 25 juin 2012 et demandons au Conseil Régional de Picardie d'émettre le même vœu :

Plénière du Conseil régional de Champagne-Ardenne - Lundi 25 juin 2012

Voeu : Pour la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la guerre 1914-1918

Durant la première guerre mondiale, 2400 soldats français ont été condamnés lors de jugements expéditifs et arbitraires rendus par des conseils de guerre spéciaux, pour refus d'obéissance, abandon de poste ou mutinerie. Plus de 650 d'entre eux ont été « fusillés pour l'exemple », dont de nombreux Champardennais.

Ces « fusillés pour l'exemple » sont morts pour la France et par la France. Ils n'étaient pas des lâches comme les autorités militaires ont voulu le faire croire. Ils se sont insurgés devant l'hécatombe, contre les échecs répétés des assauts sous la mitraille. .

Au chemin des Dames en 1917, entre Reims et Soissons, plus de 200000 soldats ont péri en quelques semaines.

Après cette désastreuse offensive, 40000 soldats refusent de monter au front et dénoncent des erreurs de commandement. Sous les bombardements incessants, dans une boue trempée de sang, plongés dans le désespoir, ils ont refusé d'être sacrifiés pour rien, de mourir lors d'attaques condamnées à l'avance.

Dans la lignée des propos du 1er Ministre, Lionel Jospin, en novembre 98 lors d'un discours à Craonne sur la nécessaire réintégration dans la mémoire nationale et collective des fusillés pour l'exemple, il est temps de reconnaître la mémoire de ces soldats qui sont allés jusqu'à l'extrême limite de leur force et de leur humanité.

Tous ces hommes ont été injustement dépossédés de leur honneur. Il appartient à la République de la leur rendre et de réparer cette injustice comme le demandent leurs descendants et nombre d'associations.

Le Conseil régional apporte son soutien à cette réhabilitation pleine, publique et collective de tous les « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918 et demande au Président de la République de prendre une décision forte en ce sens.

Mais pourquoi attendre ?

Monsieur le Président de la République,

Vous avez le pouvoir de rendre justice, d'effacer la honte, de rendre à la République et à la Justice sa dignité.

Monsieur le Président de la République,

Le Président du Conseil général de la Corrèze, que vous étiez, s'est prononcé, à l'instar de cette collectivité territoriale, pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple. Vous aviez pris publiquement l'engagement que si vous étiez élu Président de la République, vous feriez de même.

Monsieur le Président de la République,

La Justice, est-ce pour maintenant ?

Vous en avez le pouvoir : **Réhabilitez collectivement les Fusillés pour l'exemple !**

Pour tout contact :

LIBRE PENSÉE
9 rue Paul Bert
60180 Nogent-Sur-Oise

ARAC
86 rue Ste Paterne
60700 PONTPOINT

LDH : fédération de l'Oise : 13 rue Alfred de Musset 60000 BEAUVAIS
LDH : section Creil-sud-Oise : 57 rue des Fontaines 60600 CLERMONT

